

SCOR SE mise en examen pour des faits reprochés à son ancien président

SCOR SE a été mise en examen en tant que personne morale dans le cadre d'une information judiciaire en France relative à des faits imputés à une association qui aurait tenté de faire obstacle à l'acquisition de Partner Re par le groupe Covéa en 2022.

SCOR SE a été mise en examen en raison de l'implication personnelle alléguée dans certains de ces faits de Monsieur Denis Kessler à une époque où il n'était plus son représentant légal mais président non-exécutif de son conseil d'administration.

SCOR SE conteste fermement avoir eu la moindre implication directe ou indirecte dans les actes reprochés à cette association.

Cette mise en examen n'impacte aucunement la capacité du Groupe à poursuivre ses activités dans le cours normal des affaires.

En tout état de cause, SCOR SE est présumée innocente, et réfute vigoureusement la moindre responsabilité en lien avec cette affaire.

*

* *

SCOR, un réassureur mondial de premier plan

Réassureur mondial de premier plan, SCOR offre à ses clients une gamme innovante et diversifiée de solutions et de services de réassurance et d'assurance pour le contrôle et la gestion des risques. Fidèle à sa devise « l'Art et la Science du Risque », le Groupe met son expertise reconnue au sein du secteur et ses solutions financières de pointe au service du bien-être et de la résilience des populations.

Le Groupe a enregistré 20,1 milliards d'euros de primes en 2024. Représenté à travers 37 bureaux dans le monde, il est au service de ses clients dans plus de 150 pays.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.scor.com

Relations Presse

Alexandre Garcia
media@scor.com

Relations Investisseurs

Thomas Fossard
InvestorRelations@scor.com

Retrouvez-nous sur

[LinkedIn](#)



Certifié avec **wiztrust**

L'ensemble des contenus publiés par le groupe SCOR à partir du 1er janvier 2024 sont certifiés avec Wiztrust. Vous pouvez en vérifier l'authenticité sur le site wiztrust.com.